

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 17
Conseillers votants	: 18
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 1^{er} juillet 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux quatorze, le sept juillet
le Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, Maire.*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.
LEJEUNE S. BILLARD G. MOTTIER G.
FICHARD B. de PROYART A. MEYRIER M.
DENERVAUD M. CHEVRON F. MONTANES
A. ZANNI F. BRILL J. FOURQUES de
RUYTER S. DURET BENOU N.
PORTAILLER J.**

**EXCUSES : ARNOUX R. GOSSELIN M.H.
«pouvoir à DURET BENOU 3**

Est élu secrétaire de la séance : BRILL J.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07 JUILLET 2014**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A DEMISSION :

Madame le Maire informe le Conseil que suite à la démission de Monsieur Gilles GRONGNET, remplacé par Madame Marie-Hélène GOSSELIN, il y a lieu de prévoir son remplacement au sein des commissions municipales.

Madame Marie-Hélène GOSSELIN souhaiterait faire partie des commissions suivantes :

- Culture, communication, tourisme, patrimoine
- Associations, sports, manifestations
- Enfance, jeunesse, scolaire

Commission culture, communication, tourisme et patrimoine : Par délibération n°2014-27 du 8 avril 2014, le conseil municipal avait fixé le nombre de membres à 5.

Madame le Maire informe le Conseil que pour permettre à un nouveau membre du conseil d'intégrer une commission, le conseil doit préalablement se prononcer sur le nombre de membres qui la compose.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 abstention (LEJEUNE S), et 3 voix contre (DURET BENO N, PORTAILLER J. et GOSSELIN M.H.), ne souhaite pas modifier le nombre de membres de la commission culture, communication, tourisme et patrimoine.

Commission associations, sports et manifestations : Par délibération n°2014-27 du 8 avril 2014, le conseil municipal avait fixé le nombre de membres à 6.

De même que pour la commission communication, le conseil doit préalablement se prononcer sur le nombre de membres qui la compose.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 2 abstentions (LEJEUNE S et BILLARD G.), et trois voix contre (DURET BENO N, PORTAILLER J. et GOSSELIN M.H.), ne souhaite pas modifier le nombre de membres de la commission culture, communication, tourisme et patrimoine.

Commission enfance, jeunesse et scolaire : Monsieur Gilles GRONGNET était membre de cette commission. Il y a lieu donc d'élire un nouveau membre. Madame Marie-Hélène GOSSELIN est candidate à son remplacement ;

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 5 abstentions (LEJEUNE S. MOTTIER G. ZANNI F. MEYRIER M. et BRILL J.) proclame élue Madame Marie-Hélène GOSSELIN au sein de la commission enfance, jeunesse et scolaire.

Madame DURET BENO N interroge le conseil sur les raisons de ces décisions considérant que Madame Marie-Hélène GOSSELIN est une personne dynamique, qui s'investit énormément dans ce qu'elle entreprend.

Monsieur Gilles BILLARD partage cet avis et reconnaît les compétences de Madame Marie-Hélène GOSSELIN..

Madame le Maire explique que ces décisions ont été prises, aux seules fins de ne pas modifier la composition et le bon fonctionnement des commissions à chaque démission. Le nombre de membres a été fixé en début de mandat et pour la durée du mandat. Les démissions successives ne doivent pas entraîner une réorganisation systématique du fonctionnement des commissions.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2012 -2015 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION CYNEMA JEUNES ET LA COMMUNE :

Monsieur Samy BEN SLAMA est venu, à la demande de Madame le Maire, présenter les modifications à apporter à la convention de financement entre l'Association CYNEMA JEUNES et la Commune pour le contrat enfance jeunesse 2012 -2015.

L'avenant engendre une augmentation de la part communale de 8 850 € en 2014 et 17 700 € en 2015.

Cette augmentation est justifiée par l'embauche d'une personne supplémentaire pour différentes raisons :

- Plus d'enfants le mercredi (en moyenne 60)
- Plus d'enfants aux vacances (60 aux vacances scolaires et 80 l'été)
- Ouverture aux enfants de 3 ans
- Plus adolescents et pré adolescents (aide aux projets)

- Intervention sur le temps scolaire
- Réflexion sur la garderie périscolaire.

Madame DURET BENOUE Nelly rappelle qu'à la parution des textes sur la réforme des rythmes scolaires, la charge pour les collectivités a été estimée à 150 €/an/enfant. La proposition de l'association CYNEMA JEUNES corrobore cette estimation.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de financement entre l'association CYNEMA Jeunes et la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Bernard FICHARD fait le compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2014 organisée sur le problème du parking de Tougues, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de THONON LES BAINS, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la Communauté de Communes et Conseiller Général, Madame le Maire, Mme Isabelle NUTI, Directrice adjointe de la Direction des Territoires de Haute-Savoie, Mme Isabelle FORTUIT, Direction des Territoires de Haute-Savoie, M. Anatole ARMADA, Direction des Territoires de Haute-Savoie.

Au cours de cette réunion, il a été convenu :

- La réhabilitation des deux parkings existants, le parking 50 places pour la navette CGN et le parking dit de la «patte d'oie», près du carrefour. Cette réhabilitation devra être engagée au plus vite.
- Pour le surplus de voitures, la recherche d'un parking relais devra être poursuivie. Madame le Maire précise qu'il sera compliqué d'obtenir une autorisation pour un parking en zone naturelle et les services de l'Etat encouragent la Commune à trouver une solution plus proche des zones urbanisées. Monsieur le Sous-préfet attend un courrier écrit précis sur les choix de la Commune pour le problème des parkings à Tougues.
- La navette bus entre Sciez et Hermance, passant par Tougues, pourrait être une offre complémentaire.
- Un parking relais pourrait être aménagé sur la commune de sciez, dans la zone de la salle des fêtes.
- Enfin, très délicat à envisager, une offre de transport CGN complémentaire à partir d'Yvoire.

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER insiste sur l'importance de réaliser les travaux de réhabilitation des parkings en période creuse, pendant les vacances d'été.

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER s'interroge sur la réalisation du cheminement piétonnier envisagé le long de la route départementale depuis Vereitre. Elle préconise la pose de bordures qui distinguent clairement la voie des véhicules de la voie piétonne. Une simple matérialisation au sol n'est pas respectée par les automobilistes. Monsieur Bernard FICHARD répond que ces suggestions seront étudiées ultérieurement.

Madame Sabine LEJEUNE se demande s'il n'y a pas un risque de voir supprimer la navette à Chens si une répartition des passagers s'opère entre Yvoire et Chens. Monsieur Bernard FICHARD répond que le maintien de la navette à Chens a été clairement énoncé. Il serait, par ailleurs difficile pour YVOIRE d'accueillir tous les véhicules en période touristique.

Madame Nelly DURET BENOÛ rappelle que la mise en place de la navette SCIEZ-DOUVAINNE était expérimentale et qu'il avait été question de la supprimer en janvier 2015 si elle ne fonctionnait pas. Monsieur Bernard FICHARD confirme qu'elle ne fonctionne pas et qu'une pré-étude a été engagée sur une navette Perrignier-Sciez-Chens-Hermance- Genève dans le cadre du GLCT Transport. Cette pré-étude sera présentée au cours de la prochaine réunion du GLCT.

- Monsieur Joël BRILL demande si une décision a été prise sur l'installation de la friterie. Madame le Maire rappelle à Monsieur BRILL que son installation proche du centre village avait été refusée par le Conseil à la séance précédente. Aucun emplacement n'a été trouvé sur le secteur de Vereitre.

Madame le Maire fait savoir au Conseil que l'ancien exploitant du chalet de la petite Sirène a déposé une demande d'installation dans le parc de Tougues pour 2015 Mais pour satisfaire cette demande, la Commune doit trouver une solution pour l'alimentation en électricité et en eau.

L'idée avancée serait peut-être que la Commune réalise les travaux de construction du chalet et le mette en gérance.

Il est incontestable qu'une présence dans le parc de Tougues garantit une meilleure sécurité sur le site.

- Madame Françoise ZANNI fait le compte-rendu de la réunion de l'assemblée générale du SIEM le 28 juin 2014 :

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire du compte-rendu rédigé par le SIEM. Madame Françoise ZANNI revient sur un point, l'achat des terrains. Ce point est important pour expliquer que le SIEM s'est engagé dans une démarche de maîtrise foncière des périmètres de protection rapprochée. Depuis plusieurs années des parcelles sont régulièrement acquises, ce qui permet de constituer, autour des points d'eau, une seconde zone de protection, dans laquelle l'activité agricole ou sylvicole est maintenue, moyennant certaines contraintes. Aujourd'hui le SIEM est propriétaire de près de 50 ha, répartis entre les différents points d'eau.

Généralement les terrains situés dans les périmètres de protection rapprochée sont laissés gratuitement à la disposition des exploitants, qui doivent respecter un cahier des charges visant à limiter l'impact de leurs activités sur la qualité de l'eau.

Grâce à cette maîtrise foncière, il est possible de mettre en oeuvre des techniques de cultures ou d'exploitation de la forêt innovantes. C'est le cas à Douvaine où depuis deux ans, le SIEM finance, avec d'autres partenaires, l'implantation de cultures dérobées polliniques qui devraient permettre de limiter les intrants. Plusieurs parcelles ont été équipées avec «des bougies poreuses» qui permettent de recueillir l'eau d'infiltration, afin de mesurer sur une période de 5 ans, l'effet des cultures dérobées.

Des parcelles sont en cours d'acquisition près du pompage de «Prés Chappuis» à Douvaine. Leur acquisition permettrait de renforcer la protection de la nappe de Douvaine.

- Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue avec l'architecte du projet de nouvelle mairie le 3 juillet 2014 :

Quelques aménagements intérieurs ont été demandés sur le hall d'entrée et le secrétariat, les salles de réunions. La modification la plus importante porte sur la possibilité d'un sous-sol, sur l'ensemble du bâtiment ou partiellement.

Madame le Maire ajoute que nous sommes toujours dans l'attente de l'estimation des terrains mitoyens au projet de mairie pour lesquels la Commune s'est portée acquéreur.

LE MAIRE
PASCALE MORIAUD